

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1879 s'élevait à. fr. 79,990,229 22

Le projet de Budget pour 1880 présente les modifications suivantes :

En augmentations. fr. 1,723,352 75

En diminutions. 338,404 84

DIFFÉRENCE. fr. 1,385,127 91

soit une augmentation de fr. 1,385,127 91

Montant du Budget de 1880 fr. 81,375,357 13

Les augmentations proviennent notamment, d'une part, à concurrence de fr. 1,518,357 75 c^s de l'exécution des lois relatives à la reprise, par l'État, de lignes de chemins de fer, et, d'autre part, à concurrence de 60,000 francs de l'extension du service de la caisse des dépôts et consignations.

Les autres augmentations, abstraction faite d'une somme de 175 francs, balancée par une diminution de même somme sur deux autres articles du Budget, portent sur les crédits relatifs au minimum d'intérêt et à la rémunération en matière de milice.

Quant aux diminutions, elles se rapportent presque entièrement aux crédits concernant les intérêts de la dette flottante et aux pensions de toute nature.

Les explications suivantes justifient ces diverses modifications :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

	DIFFÉRENCES POUR 1880	
	en plus.	en moins.
ART. 4 L ^a B. — Anciens traitements d'attente fr.	»	1,269 84
Le crédit alloué en 1879 est devenu inutile par suite du décès du dernier ayant droit aux rémunérations de cette nature.		
ART. 8. — Intérêts et amortissement de la dette à 4 p. ‰.		
Crédit demandé pour 1880. fr. 10,930,377 »		
Crédit alloué pour 1879. 9,412,219 23		
	1,518,357 73	»
Les intérêts et la dotation d'amortissement pour l'exercice 1880 sont afférents aux capitaux suivants, savoir :		
A. Capitaux émis ou à émettre, avec jouissance à partir du 1 ^{er} mai 1878 et jouissances antérieures :		
1 ^o Emprunt autorisé par la loi du 27 juillet 1871 fr. 51,000,000 »		
2 ^o Capitalisation des annuités de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes (loi du 23 juin 1877) 32,530,000		
3 ^o Capitalisation des annuités de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa (même loi) 6,727,000 »		
4 ^o Pour la reprise d'une partie des chemins de fer du réseau des Flandres (loi du 31 mai 1878). 18,989,500 »		
TOTAL . . fr. 129,266,500 »		
B. Capitaux délivrés ou à délivrer, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1879 et jouissances antérieures, pour reprises de diverses lignes de chemins de fer faites en vertu		
A REPORTER. . . fr. 129,266,500 »	1,518,357 73	1,269 84

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1880	
		en plus.	en moins
	REPORT	fr. 129,266,500 »	1,518,357 75 1,269 84
des lois des 27 mai et 19 décembre			
1876 et des 26 juin 1877 et 3 juin			
	1878.	fr. 94.800,400 »	
Situation au 1 ^{er} novembre			
	1879.	fr. 224,066,900 »	
<i>C. Capitaux qu'on suppose devoir être délivrés en vertu des mêmes lois, à l'exception de celle du 19 décembre 1876, avec jouissance du 1^{er} novembre 1879 :</i>			
	1 ^o Du 1 ^{er} novembre 1879 au 30 avril 1880.	fr. 13,561,000 »	
	Situation du 1 ^{er} mai 1880 . fr.	237,627,900 »	
	2 ^o Du 1 ^{er} mai au 31 octobre 1880, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1880.	13,561,200 »	
	Total pour l'échéance du 1 ^{er} novembre 1880	fr. 251,189,100 »	
L'augmentation demandée pour 1880 se divise comme il suit :			
	Intérêts	fr. 1,308,844 »	
	Dotation d'amortissement	209,513 75	
	ENSEMBLE.	fr. 1,518,357 75	
La délivrance de titres de la Dette publique dépend 1 ^o du degré d'activité qui sera apporté à la confection et à l'examen des plans et projets ainsi qu'à l'exécution des travaux; 2 ^o de l'importance des matériaux apportés à pied d'œuvre et 3 ^o de la marche plus ou moins accélérée des expropriations de terrains. Le Département des Travaux publics et MM. les Ingénieurs en chef chargés de la surveillance des travaux ne peuvent établir			
		A REPORTER. . . fr.	1,518,357 75 1,269 84

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1880

	en plus.	en moins.
REPORT fr.	1,518,357 75	1,269 84

généralement que des prévisions très-éventuelles et parfois très-éloignées de la réalité. — Dans cet état de choses, et afin de ne pas augmenter le Budget sans une évidente nécessité, comme aussi d'éviter des demandes de crédits supplémentaires, on a pensé qu'il serait convenable de rendre *non limitatif* le crédit porté à l'article 8 du Budget; c'est ce qui existe pour les crédits relatifs au minimum d'intérêt garanti par l'État, et pour les divers fonds de dépôt (art. 19, 24, 25 et 26 du projet de Budget). — Dans la pensée que la Chambre partagera l'avis du Gouvernement à cet égard, on a libellé cet article de la manière suivante :

« Dette à 4 p. % 10,930,577 francs. (Ce crédit » n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il » doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à con- » currence des autorisations accordées par la » loi.) »

On rappellera, à cet égard, la réponse faite à la 3^{me} question posée par la section centrale chargée de l'examen du projet de Budget de 1879, qui a été publiée dans le rapport fait au nom de cette section par M. Gustave Jottrand (voir page 46 du n° 51 des Documents de la Chambre, session 1878-1879).

ART. 10 (de 1879). — Intérêts de la dette flottante fr. » 188,960 »

L'annexe n° 9 du projet de Budget de 1880 constate que les derniers bons du Trésor en circulation sont remboursables le 15 octobre 1879; il n'y a donc plus lieu, à moins d'émissions nouvelles, de maintenir au Budget de 1880 un crédit pour intérêts de la dette flottante.

Plusieurs lois récentes autorisent des émissions de bons du Trésor; si le Gouvernement juge utile de faire usage de cette faculté, les intérêts et frais qui en résulteront feront, comme

A REPORTER. fr.	1,518,357 75	190,229 84
-------------------------	--------------	------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1880

	en plus.	en moins.
REPORT. . . . fr.	1,518,357 75	190,229 84

précédemment, l'objet d'une demande de crédits supplémentaires

ART. 14, 15 et 16. — Annuités de la Grande Compagnie du Luxembourg	175 »	175 »
--	-------	-------

Les légères différences en plus et en moins dans les crédits qui figurent à ces trois articles, différences qui se balancent, proviennent des calculs d'amortissement établis dans le tableau annexé au n° 17 des Documents de la Chambre de l'année 1875.

ART. 19. — Minimum d'intérêt.

Crédit demandé pour 1880. . . fr.	760,000 »
Crédit alloué pour 1879.	665,000 »

95,000 »	»
----------	---

Le crédit de 1880 affecté au paiement du minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, est réparti comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale fr.	»
» de l'Entre-Sambre-Meuse	130,000 »
» de Lierre à Turnhout	50,000 »
» de Tongres à Bilsen.	» »
» de Tongres à Glons	5,000 »
Ligne de Virton	275,000 »
» de Maeseyck	130,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai	190,000 »
TOTAL. . . . fr.	760,000 »

La modification introduite à ce crédit provient d'une part d'une augmentation de 70,000 francs pour la ligne de Virton et de celle de 30,000

A REPORTER fr.	1,613,532 75	190,404 84
------------------------	--------------	------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1880	
en plus.	en moins.
REPORT fr. 1,613,532 75	190,404 84

francs pour la ligne de Maeseyck, et d'autre part, d'une diminution de 3,000 francs pour le chemin de fer de Tongres à Glons.

Jusqu'à ce que la section de Virton à la frontière française soit livrée à l'exploitation, la ligne de Virton n'a exigé qu'une garantie de 203,000 fr.; mais l'ouverture probable de cette section pendant l'année 1880 exigera la totalité de la garantie, soit 273,000 francs, tout au moins pendant la première année d'exploitation.

En ce qui concerne la ligne de Maeseyck, on a jugé prudent d'augmenter la garantie d'une somme de 30,000 francs, parce qu'il est douteux que des transports de ballast, dont le produit a largement contribué, dans ces derniers temps, à élever les recettes de cette ligne, continuent à se produire dans les mêmes proportions en 1880.

L'état formant l'annexe n° 11 du projet de Budget fait connaître les sommes payées du chef du minimum d'intérêt pendant les années 1872 à 1877.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 21. — Rémunération en matière de milice.

Crédit demandé pour 1880 . fr. 2,850,000 »

Crédit alloué pour 1879 . . . 2,800,000 »

50,000 » »

En prenant pour base le nombre des miliciens à incorporer le 1^{er} octobre 1880 pour suppléer les manquants de la classe de 1879, calculé d'après la moyenne établie par le Département de la Guerre, et en tenant compte, d'autre part, du chiffre connu des paiements des trois premiers trimestres de 1878, ainsi que de l'augmentation, peu

A REPORTER fr. 1,663,532 75	190,404 84
---------------------------------------	------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1880

	en plus.	en moins.
REPORT	fr. 1,663,532 75	190,404 84

sensible encore, résultant de l'influence qu'exercera sur le montant des rémunérations l'exécution de la loi du 30 décembre dernier, on évalue à 50,000 francs environ l'augmentation qui sera nécessaire pour les besoins de ce service pendant l'année 1880.

On comprend que la nature des paiements auxquels le crédit doit subvenir ne permette pas d'en déterminer à l'avance le montant. Tout ce que l'on peut faire, c'est de rapprocher, autant que possible, le crédit demandé de la dépense présumée. En augmentant de 50,000 francs pour 1880 le crédit alloué en 1879, on pense ne pas s'éloigner beaucoup de la réalité.

ART. 22. — Pensions de toute nature.

Crédit alloué pour 1879 . . . fr. 8,269,000 »

Crédit demandé pour 1880 . . . 8,421,000 »

» 148,000 »

La différence en moins porte presque exclusivement sur les pensions militaires et sur les pensions civiles des Départements de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 26. — Intérêts des consignations.

Crédit demandé pour 1880 . . . fr. 960,000 »

Crédit alloué pour 1879 . . . 900,000 »

60,000 » »

Cette augmentation de crédit est demandée en prévision d'un nouvel accroissement de consignations.

TOTAUX . . . fr. 1,723,532 75 338,404 84

En résumé, le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1880, présente, comme on l'a déjà dit, une augmentation de . . . fr.

1,585,127 91

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1877-1878 pour les dettes à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles, qui, n'ayant pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
5 p. o/o.	nov. 1877.	306,850 »	11,676 »	318,535 »	413,852 87	318,535 »	»	
	mai 1878.	306,850 »	17,884 50	524,745 50	419,716 11	324,745 50	»	
4 p. o/o.	nov. 1877.	308,580 50	25,200 »	333,780 50	334,165 26	333,780 50	»	
	mai 1878.	343,428 75	31,864 »	375,292 75	372,109 42	375,292 75	»	
4 1/2 p. o/o 1 ^{re} sér.	nov. 1877.	138,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1878.	138,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1877.	168,771 25	573 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1878.	168,771 25	573 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1877.	353,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1878.	353,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1877.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1878.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1877.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1878.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1877.	194,000 25	1,502 75	195,503 »	»	»	195,503 »	
	mai 1878.	194,000 25	1,502 75	195,503 »	»	»	195,503 »	
		3,598,446 66	104,822 50	3,703,269 16	1,530,851 66	1,352,560 75	2,350,908 41	
TOTAL EGAL. . . fr.						3,703,269 16		

Enfin, le tableau d'autre part fait connaître, par chapitre, les différences, en charges ordinaires et extraordinaires, entre le Budget de 1880 et celui de l'exercice précédent.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1879.				CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.				DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.														
		Ordinaires.		Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.		Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		SUR L'ENSEMBLE.										
		EN PLUS.	EN MOINS.		EN PLUS.	EN MOINS.		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.									
I.	Service de la dette proprement dite	68,291,805	38	1,170,555	84	66,468,229	22	67,028,479	85	862,877	28	67,891,357	15	1,750,584	47	0	516,456	50	1,423,127	91	"	"		
II.	Rémunérations	11,041,000	"	628,000	"	11,669,000	"	10,940,000	"	625,000	"	11,571,000	"	95,000	"	"	5,000	"	"	"	98,000	"		
III.	Fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations	1,853,000	"	"	"	1,853,000	"	1,913,000	"	"	"	1,913,000	"	60,000	"	"	"	"	"	60,000	"	"		
	Totaux . . . fr.	78,185,805	38	1,804,555	84	79,990,229	22	79,887,479	85	1,487,877	28	81,375,357	15	1,796,584	47	95,000	"	516,456	50	1,483,127	91	98,000	"	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quatre-vingt-un millions trois cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-sept francs treize centimes* (fr. 81,575,357 13 c^{ts}), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(52)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
		des Intérêts.	de l'amortissement.			
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1 ^{re} SECTION.					
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 p. o/o	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Dettes à 4 1/2 p. o/o, 2 ^{me} série	5,057,882 50	557,542 50	5,615,425 00	5,575,425 •	•
3	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14	•
4	Rentes viagères	•	•	•	•	290 24
	2 ^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	105,820 10	•
6	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
	3 ^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
7	Dettes à 4 1/2 p. o/o, 1 ^{re} , 3 ^{me} , 4 ^{me} , 5 ^{me} et 6 ^{me} séries.	17,958,553 70	1,995,370 41	19,953,704 11	19,953,704 11	•
8	Dettes à 4 p. o/o. (Ce crédit n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à concurrence des autorisations accor- dées par la Loi).	9,776,340 •	1,154,237 •	10,930,577 •	10,930,577 •	•
9	Dettes à 3 p. o/o.	11,605,770 •	773,718 •	12,379,488 •	12,379,488 •	•
	TOTALS. fr.	47,877,316 98	4,260,807 01	52,138,184 80		
				A REPORTER. . . . fr.	52,345,767 15	290 24

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	52,545,767 15	200 24	
	§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	»	
11	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 »	»	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	»	
13	Neuvième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 »	»	
14	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,720 »	»	
15	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,192,225 »	»	
16	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,000 »	»	
17	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieu- rement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,591,169 »	»	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention	2,218,080 96	862,587 04	67,891,357 15
	§ 3. Autres charges.			
18	Rente annuelle à 5 p. % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	»	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à con- currence des engagements résultant de ces lois)	760,000 »	»	
	A. Frais relatifs au service :			
	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	96,500 »		
20	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie.	6,000 »		
	B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions.	7,500 »		
	A REPORTER. fr.	67,028,479 85	862,877 28	

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	67,028,479 85	862,877 28	67,891,357 15
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	2,850,000 »	»	11,571,000 »
22	Pensions diverses	8,000,000 »	25,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	»	600,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENT OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 900,000 »	905,000 »	»	1,913,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »			
25	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale	50,000 »	»	
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	960,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	79,887,479 85	1,487,877 28	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(56)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	
			des Intérêts.	de l'amortissement.		
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1880 et au 1 ^{er} janvier 1881).	5,498,990 78	"	5,498,990 78	
2	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880).	5,057,882 50	"	3,575,425 "	
	b.	Dotation de l'amortissement: ½ p. %, de 67,508,500 francs (1) (mêmes semestres) a).	"	537,542 50		
3	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880).	"	"	"	
4	a.	Rentes viagères	"	"	"	
	b.	Anciens traitements d'attente	"	"	"	
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>						
5	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité).	"	"	"	
6	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"	
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
7	1 ^o	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c ^t , à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. %: 1 ^o de 100,800,000 francs, de 1852; 2 ^o de 700,000 florins (fr. 1,481,481 48 c ^t), de 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers. — Consolidation de 10 millions de bons du Trésor). (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880).	2,495,888 20	"	2,775,209 11
		b.	Dotation de l'amortissement: ½ p. % du capital précité de 55,464,182 fr. 22 c ^t (1) (mêmes semestres) b)	"	277,520 91	
	2 ^o	a.	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. %: 1 ^o de 86,940,000 francs, de 1840; 2 ^o de fr. 28,621,718 40 c ^t , de 1842; 3 ^o de 57,515,940 francs, de 1848. — Consolidation de 15 millions de bons du Trésor). (Semest. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880).	6,565,560 50	"	7,072,845 "
		b.	Dotation de l'amortissement: ½ p. % du capital précité de 141,456,900 francs (1) (mêmes semestres) c).	"	707,284 50	
A REPORTER. fr.			17,598,321 08	1,522,147 91	18,720,469 89	

(1) Article 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164.)

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	
3,375,425 "	"	3,375,425 "	3,375,425 "	"	"	a) Annexe n° 1.
80,598 14	"	80,598 14	80,598 14	"	"	
"	200 24	200 24	1,560 08	"	1,260 84	
"	"					
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
9,081,908 04	200 24	9,082,288 28	9,083,558 12	"	1,260 84	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.					
			des Intérêts.	de l'amortissement.						
		REPORT. fr.	17,598,321 08	1,522,147 91	18,720,469 89					
7 (suite).	5 ^o	a. Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant : 1 ^o de la conversion du capital non amorti de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. %, de 1852, décrétée par la loi du 28 mai 1856, et 2 ^o de l'emprunt de 45 millions pour travaux publics et travaux de défense, autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880)	2,965,295 "	"	3,294,770 "					
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de 65,895,400 fr. (1) (mêmes semestres d)	"	529,477 "						
	4 ^o	a. Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 59,325,000 francs, autorisé par la loi du 28 mai 1865. (travaux publics.) (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880)	2,036,145 "	"	2,929,050 "					
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de 58,581,000 fr. (2) (mêmes semestres e)	"	292,905 "						
	5 ^o	a. Intérêts de la dette de 77,676,600 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs, décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres (2,450,000 francs) autorisée par la loi du 30 juin 1869 (travaux publics et rachat des embranchements du canal de Charleroi); 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870 (rachat du Jardin Botanique de Bruxelles); 3 ^o d'un capital de 13,813,800 francs, formant le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880)	3,405,447 "	"	3,883,830 "					
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,676,600 francs (2) (mêmes semestres f)	"	388,383 "						
	8	a.	Intérêts, à 4 p. %, de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics), et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1880 en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876, du 23 juin 1877, du 26 du même mois et du 31 mai 1878, ainsi que de l'arrêté royal du 10 juin 1878, pris en exécution de la loi du 5 du même mois. (Reprise par l'État de lignes de chemins de fer.) : Semestre au 1 ^{er} mai 1880, sur 257,627,900 fr. (*) 4,752,558 " Semestre au 1 ^{er} nov. 1880, sur 251,189,100 fr. (*) 5,025,782 "	9,776,340 "	"	10,950,577 "				
		b.	Dotation de l'amortissement g) : Semestre au 1 ^{er} mai 1880, $\frac{1}{2}$ p. % de 224,066,900 fr. 560,167 25 Semestre au 1 ^{er} nov. 1880, $\frac{1}{2}$ p. % de 257,627,900 fr. 594,069 75 (Ce crédit n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à concurrence des autorisations accordées par la Loi.)				1,154,237 "			
		a.	Intérêts de la dette de 586,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 fr. (240 millions de francs effectifs), émis en vertu de la loi du 20 avril 1875 et de lois subséquentes. (travaux publics, etc., à concurrence d'une somme effective de 177,050,000 francs, et rachat par l'État des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, 62,950,000 francs effectifs; 2 ^o d'un capital nominal de 80,000,000 de francs (60 millions de francs effectifs) négocié, par convention du 25 janvier 1878, en vertu des lois du 9 juillet 1875, du 17 juillet 1877 et suivantes (travaux publics) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1880)					11,605,770 "	"	12,379,488 "
		b.	Dotation de l'amortissement : 20 c. p. % du capital de 586,859,000 francs (mêmes semestres h)							
		TOTAUX.	47,877,316 08	4,280,867 91	52,158,184 89					
		Intérêts, échus en 1870, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875. i)								

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 104).

(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (Moniteur n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
9,081,998 04	200 24	9,082,288 28	9,083,558 12	.	1,300 84	
19,355,704 11	.	19,955,704 11	19,955,704 11	.	.	d) Annexe n° 4. e) Annexe n° 5. f) Annexe n° 6.
10,950,577	.	10,950,577	9,512,219 25	1,518,557 75	.	
12,370,488	.	12,370,488	12,370,488	.	.	g) Annexe n° 7.
.	.	.	188,960	.	188,960	h) Annexe n° 8. i) Annexe n° 9.
52,345,767 15	200 24	52,346,057 39	51,017,920 48	1,518,557 75	100,229 84	

SEMESTRES AU :		CAPITAUX.	
1 ^{er} mai 1880.	1 ^{er} nov. 1880.	1 ^{er} mai 1880.	1 ^{er} nov. 1880.
51,000,000	51,000,000	51,000,000	51,000,000
52,550,000	52,550,000	52,550,000	52,550,000
6,727,000	6,727,000	6,727,000	6,727,000
127,350,000	140,912,100	127,350,000	140,912,100
237,627,000	251,189,100	237,627,000	251,189,100

(*) Emprunt de 1871
Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes,
réduite de 5 1/2 p. v/o, soit de fr. 131,994 75 et représentant un capital de
5,028,000.
Idem, de Pepinster à Spa, réduite de 5 1/2 p. v/o, soit de fr. 650 francs
représentant un capital de 501,600 francs.
Reprise de lignes de chemins de fer, déduction faite des 15 p. v/o stipu-
lés à l'art. 5 de la convention-loi des 13 novembre/19 décembre 1876 et des
conventions suivantes

TOTAUX ÉGAUX FR.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
§ 2. Annuités diverses.			
10	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1880 et au 1 ^{er} janvier 1881)	
11	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Mauage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
13	"	Neuvième annuité (calculée à 4½ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc. repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	"	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 13 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) j)	
15	"	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie j)	
16	"	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie. j)	
17	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention)	
§ 5. Autres charges.			
18	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1879 au 12 avril 1880)	
19	"	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) k).	
	a.	Frais relatifs au service :	
20		1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 96,500 .	
		2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant. 6,000 .	
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 .	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,345,767 15	290 24	52,346,057 59	51,017,929 48	1,518,357 75	190,229 84	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
672,550 "	"	672,550 "	672,550 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
599,720 "	"	599,720 "	599,845 "	"	125 "	} j) Annexe n° 10.
5,192,225 "	"	5,192,225 "	5,192,050 "	175 "	"	
284,900 "	"	284,900 "	234,950 "	"	50 "	
5,591,169 "	"	8,471,857 "	8,471,857 "	"	"	
2,218,080 96	862,587 04					
42,287 74	"	42,287 74	42,287 74	"	"	
760,000 "	"	760,000 "	665,000 "	95,000 "	"	k) Annexe n° 11.
110,000 "	"	110,000 "	110,000 "	"	"	
67,028,479 85	862,877 28	67,891,357 15	66,468,229 22	1,613,552 75	190,404 84	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,423,127 91		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
21	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)	°	°
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	°	5,000 °
	b.	— civiles	°	18,000 °
	c.	— militaires	5,650,000 °	°
	d.	— de l'ordre de Léopold.	31,000 °	°
	e.	Marine. — Pensions militaires	37,000 °	°
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	°	1,000 °
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	°	1,000 °
Pensions civiles des divers Départements.				
22	h.	Affaires Étrangères	80,000 °	°
	i.	Justice	699,000 °	°
	j.	Intérieur.	183,000 °	°
	k.	Instruction publique	290,000 °	°
	l.	Travaux publics	700,000 °	°
	m.	Guerre	90,000 °	°
	n.	Finances.	1,970,000 °	°
	o.	Cour des comptes	26,000 °	°
	p.	Pensions ecclésiastiques.	352,000 °	°
	q.	Arriérés de pensions de toute nature	6,000 °	°
			8,096,000 °	25,000 °
23	°	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DU CHAPITRE II.		 fr.	
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
24	a.	Intérêts, à 4 p. %., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.		900,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos		3,000 °
25	°	Intérêts, à 4 p. %., des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale		
26	°	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
TOTAL DU CHAPITRE III.		 fr.	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,850,000 »	»	2,850,000 »	2,800,000 »	50,000 »	»	
8,096,000 »	25,000 »	8,121,000 »				
			8,860,000 »	»	148,000 »	<i>l) Annexe n° 12.</i>
»	600,000 »	600,000 »				
10,946,000 »	625,000 »	11,571,000 »	11,669,000 »	50,000 »	148,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				98,000 »		

903,000 »	»	903,000 »	903,000 »	»	»
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»
960,000 »	»	960,000 »	900,000 »	60,000 »	»
1,913,000 »	»	1,913,000 »	1,853,000 »	60,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	68 à 63	Service de la dette proprement dite
II.	64 et 65	Rémunérations
III.	76.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
67,028,470 85	802,877 28	67,801,357 13	66,468,220 22	1,015,552 75	100,404 84	
10,946,000 »	625,000 »	11,571,000 »	11,660,000 »	50,000 »	114,000 »	
1,913,000 »	»	1,913,000 »	1,853,000 »	60,000 »	-	
70,887,470 85	1,487,877 28	81,375,357 13	70,000,220 22	1,723,552 75	254,404 84	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,388,127 91		

(68)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1880.

Les annexes n^{os} 1 à 8 font connaître, pour les divers emprunts, le *fonds d'amortissement* de l'année 1878, ainsi que le *capital restant* au 1^{er} novembre de la même année;

Les annexes n^{os} 9, 10 et 12 indiquent respectivement le *montant* des Bons du Trésor, des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg et des pensions de toute nature *existant à la date du 1^{er} janvier 1879* ;

Enfin l'annexe n^o 11 indique les *sommes payées* à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1872 à 1877.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL. fr.		<u>338,690 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,175,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>67,485,000 »</u>

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	138,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	138,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	
TOTAL. fr.		<u>281,820 91</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	40,078,649 78
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>55,364,182 22</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(3^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	3,870 »	
TOTAL fr.		<u>715,024 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,330,400 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 4.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

à 4 1/2 POUR CENT.

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878

Semestre au 1^{er} mai 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs . . .	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	

TOTAL. fr. 331,682 »

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capitaux primitifs. fr.	69,382,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	5,535,600 »
RESTANT DES CAPITAUX. fr.	65,846,400 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

à 4 1/2 POUR CENT.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 3/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	146,452 50
--	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
TOTAL. fr.	<u>292,905 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>744,000 »</u>
--	------------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 198,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 37,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,676,600 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,191 50	} 198,494 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 37,900 francs.	1,302 75	
TOTAL fr.	390,887 25	

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capitaux primitifs fr. 77,803,800 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »

RESTANT DES CAPITAUX fr. 77,618,700 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS (DE 1871)

et un capital de 127,581,400 francs, émis au 1^{er} novembre 1878, en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois des 19 décembre 1876, 25 et 26 juin 1877 et 31 mai 1878. — ENSEMBLE 178,581,400 FRANCS.

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échu le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.

Semestre au 1^{er} mai 1878.

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de 137,371,500 francs. fr.	343,428 75	}	375,292 75
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,595,200 francs.	31,864 »		

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de 146,331,000 francs, fr.	365,377 30	}	405,203 50
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,300 francs	39,326 »		
TOTAL. fr.	780,496 25		

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878, de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Capitaux primitifs fr. 178,581,400 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1878 et jouissances antérieures 1,966,300 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 176,615,100 »

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 8.

EMPRUNT DE 386,859,000 FRANCS,

À 3 POUR CENT

(de 1875-1878).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1878.*Semestre au 1^{er} mai 1878.*

Dotation : 10 c ^t p. % de 306,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1875 fr.	306,859	} 524,743 50
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 1,192,300 francs	17,884 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1878.

Dotation : 10 c ^t p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1875-1878 fr.	386,859	} 411,039
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 % de 1,612,000 francs	24,180	
TOTAL fr.		<u>735,782 50</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878.

Capital primitif fr. 386,859,000

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1878 et jouissances antérieures 1,612,000RESTANT DU CAPITAL fr. 385,247,000

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 9.

BONS DU TRÉSOR,

A 4 POUR 0/0 L'AN,

ÉMIS EN VERTU DE LA CONVENTION DU 23 FÉVRIER 1875.

Capital des Bons émis	fr.	25,000,000	>
Bons remboursés <i>par anticipation</i> en 1876	fr.	5,550,000	>
— en 1877, aux dates d'échéances		8,800,000	>
— en 1878, id. ⁽¹⁾		5,926,000	>
ENSEMBLE	fr.	20,276,000	>
Capital en circulation au 1 ^{er} janvier 1879	fr.	4,724,000	>
remboursables comme il suit :			
1° Au 15 mars 1879	fr.	1,939,000	>
2° Au 15 juin >		1,239,000	>
3° Au 15 octobre >		1,546,000	>
En circulation au 1 ^{er} janvier 1880	fr.		>

⁽¹⁾ Moins 6,000 francs restant à rembourser des bons échus le 15 juin 1878.

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 10.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1878.

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs	625	125	78,125 »
— 500 —	546	625	341,250 »
Actions privilégiées de 500 francs	25	600	15,000 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			434,375 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1878.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées de 500 francs de capital.	ACTIONS ordinaires de 500 francs de capital.
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.		
Titres émis par la Société	115,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	0,268	5,535	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1875 . .	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1875 à 1878.	5,405	2,985	135	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1879. . . .	105,719	115,482	10,774	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1875 à 1878 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 2,571,000 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en cir-
culation au 1^{er} janvier 1879, est de fr. 90,355,525 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 580 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 18 mars 1873, prise en exécution de l'article IV de la convention du 31 janvier de la même année. *Moniteur* n° 76.)

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNÉE N° 11. *État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1872 à 1877.*

	ANNÉES					
	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.
la Flandre occidentale.	31,705 50	(¹)				
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	156,315 53	151,354 50	140,337 72	138,194 09	134,417 14	134,942 68
Manège à Wavre	100,286 15	33,309 73	30,960 57	33,967 10	30,769 20	(²)
Lierre à Turnhout.	71,069 85	60,858 48	66,087 03	50,274 "	43,570 65	20,771 53
Lichtervelde à Furnes	200,000 "	119,199 38	141,574 40	110,377 83	91,301 30	48,000 "
Tongres à Bilsen	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
— à Ans	4,189 08	(⁴)	15,635 38	(⁴)	(⁴)	(⁴)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe	(⁴)450,000 "	(⁴)				
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg.	(⁵)247,077 59	(⁵)				
Bastogne.	(⁶) 70,000 "	(⁶)				
Virton.	"	122,308 04	201,614 30	204,614 30	204,614 30	204,614 30
Maeseyck.	"	"	124,931 30	149,762 85	150,000 "	80,344 40
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX. fr.	1,553,101 46	692,910 33	924,747 05	889,090 95	844,702 86	694,972 80

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû du chef de la garantie d'intérêt.

(²) Aucun compte n'a été fourni par ces sociétés pour l'année 1877.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1875 inclusivement, 7 p. 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 81,464 96 et à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) De cette somme, 980,000 francs ont été liquidés au profit du Trésor et 170,000 francs au profit de la Compagnie du Luxembourg.

(⁵) Le minimum d'intérêt n'a été payé que jusqu'au 15 septembre.

(⁶) Cette somme a été entièrement liquidée au profit de l'État substitué à la Compagnie du Luxembourg.

(⁷) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

POUR L'EXERCICE 1880.

CATEGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1879.		Crédits demandés pour 1880.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.						
— civiles		7,000		5,000		2,000
— militaires		19,000		18,000		1,000
— de l'ordre de Léopold	3,750,000		5,050,000			100,000
— de la marine (militaires)	51,000		51,000			
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	37,000		37,000			
— ou secours sur le fonds d'it de Waterloo		1,000		1,000		
		1,000		1,000		
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
A. Affaires Étrangères	80,000		80,000			
B. Justice	699,000		699,000			
C. Intérieur	195,000		185,000			10,000
D. Instruction publique	325,000		290,000			35,000
E. Travaux publics	700,000		700,000			
F. Guerre	90,000		90,000			
G. Finances	1,970,000		1,070,000			
H. Cour des comptes	26,000		26,000			
<i>Pensions ecclésiastiques</i>	332,000		332,000			
Arriérés de pensions de toute nature	6,000		6,000			
Totaux fr.	8,241,000	28,000	8,096,000	25,000		148,000
	8,269,000		8,121,000			DIFFÉRENCE EN MOINS. 148,000

(82)